

Commission Administrative Paritaire des Ingénieurs d'études Séance du 24 mai 2011

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal de la précédente CAP du 3 décembre 2010
- Avis de vacances
- Nomination au choix dans le corps des Ingénieurs d'études au titre de 2011
- Concours interne et externe
- 5 Questions diverses
- Avancements accélérés au titre de 2010 (en formation restreinte)

1. Approbation du procès verbal de la précédente CAP du 3 décembre 2010 (avec quelques modifications de forme)

2. Avis de vacances

Actuellement, 7 postes sont déclarés vacants, d'après le tableau fourni (DGPAT/ chargé de mission technologie et réseaux, DGPAT/ Adjoint(e) technologie et réseaux, DGMIC/ chargé de mission évaluation, Drac Aquitaine/ CRMH/ maîtrise d'ouvrage, Drac Ile de France/ SRA, ENSA Nantes/ ambiances architecturales et urbaines, INHA/ chef de projet WEB et systèmes d'information).

La parité syndicale a souligné encore une fois que plusieurs postes affichés en 2010 et non pourvus depuis, ne figurent plus dans ce tableau. Ces postes sont donc de fait annulés. C'est notamment le cas de deux postes à profil « Patriarche » affichés en 2010. Selon la sous-direction de l'archéologie, le profil de l'un de ces postes a été légèrement modifié, mais elle ne savait pas pourquoi ce poste ne figure plus dans le tableau.

M. Oberlis rappelle que les postes de la filière recherche ne sont pas sanctuarisés et que la RGPP s'applique pleinement.

La parité syndicale a souligné encore une fois que le manque de postes se fait sentir partout et que de plus en plus de services n'arrivent plus à fonctionner, même au minimum.

A titre d'exemple, on a évoqué le SRA de Lorraine où trois personnes sont parties et où un seul poste est ouvert. Le cas du SRA de Basse Normandie avait déjà été signalé l'année passée et la situation va encore se dégrader avec un départ en retraite.

Les organisations syndicales ont rappelé leur opposition à l'affichage d'un poste d'Ingénieur d'études, et non d'Ingénieur des Services Culturels Bâtiments de France à la CRMH d'Aquitaine. Cette fois-ci l'administration reconnaît que ce n'est pas cohérent, mais le poste est toujours ouvert en tant qu'Ingénieur d'études.

3. Nomination au choix dans le corps des Ingénieurs d'études au titre de 2011

Sur 33 Assistants-Ingénieurs promouvables, 2 promotions étaient possibles au titre de 2011. Dans les Dracs, la plupart des Directeurs avaient bien proposé les agents concernés, mais il manquait cependant les dossiers de Franche-Comté et Lorraine. Dans les administrations centrales, seuls 5 agents avaient été retenus par leur direction. Les arguments qui ont amené les directions centrales à ne pas retenir les agents proposés par leurs chefs de service sont pour le moins obscurs.

L'un des dossiers présentés par le Ministère a été immédiatement accepté par la parité syndicale, mais pour un autre, nous nous sommes opposés à la logique du Ministère qui défendait le cas d'une personne méritante, mais avec un dossier manifestement moins étayé que d'autres. Le vote a été partagé, par conséguent la décision sera prise par le ministre.

4. Concours interne et externe

Le résultat du concours interne et externe, organisé récemment, a été fourni pour information. Un seul poste (ENSA Paris) n'a pas été pourvu.

5. Questions diverses

- M. Oberlis revient sur la fusion des corps. Au Ministère de la Culture, la seule fusion actée est celle des Conservateurs et Conservateurs généraux. Pour les Chargés d'études documentaires, on s'acheminerait vers un corps interministériel avec, éventuellement, le Ministère de la Culture comme pilote.
- Une fusion imposée par le Ministère de la Fonction Publique, dixit Oberlis, est celle des Techniciens de recherche avec les Secrétaires de documentation. Le Ministère reconnaît que ce n'est pas très cohérent, mais la Fonction Publique peine à entendre ces arguments.
- Pour les Ingénieurs, cela ne bougerait pas avant 2012 et l'on s'acheminerait plutôt vers un corps interministériel. Le Ministère de la Recherche, pressenti comme pilote, semble cependant peu intéressé.

6. Avancements accélérés au titre de 2010 (en formation restreinte)

Au préalable, la parité syndicale a contesté les propositions faites par les directions (en plus de celles des chefs de service). En effet, la réglementation prévoit une proposition par le chef de service, mais aucunement une seconde par la direction. Une fois de plus, une quinzaine d'agents étaient bien proposés par leur chef de service, sans que leur direction ne les propose dans un deuxième document qui ne semble pas avoir de fondement légal.

Après une longue discussion, le Ministère a accepté de ré-étudier le dossier.

Par ailleurs, l'arrivée du recrutement « massif » à la carte archéologique avait provoqué une augmentation notable des ayants droit à l'avancement accéléré. Pour 43 avancements et 117 bonifiables, il s'est avéré que les critères habituels (ne pas avoir eu d'avancement l'année avant et être proposé par son chef de service (condition exigée par le Ministère)) ne suffisaient pas à départager les candidats.

Afin d'étudier tous les dossiers en détail, il a ainsi été décidé de reporter ce point à la prochaine séance.

La prochaine CAP a été fixée au 29 novembre 2011.

Vous pouvez contacter vos représentants CGT

Alexandra Kardianou : Musée du Louvre, tél : 01.40.20.53.94

alexandra.kardianou@louvre.fr

Jan Vanmoerkerke: SRA Champagne-Ardenne, tél: 03.26.70.63.37

jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr